



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-deux et le 06 Juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 Juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de :

Absente :

- Mme Claudine VERDONCK, absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Colette BOUTILLEZ

Quorum : 7 membres

Secrétaire de séance : M. Fabien VERNON

Ordre du jour :

- Délibération pour décision modificative n° 26/2023 (changement d'écriture)
- Prolongation de contrat de Mme Véronique

Séance ouverte à 18h33

Objet de la Délibération : Décision modificative n°2

Suite à la validation du devis concernant le projet de sécurisation du village et notamment les aménagements (chicanes et plateau), Madame le Maire propose au conseil d'ouvrir des crédits à l'opération n°1056 « Travaux voirie », à savoir :

- En Fonctionnement :

* en Dépenses : - 1 000.00€ à l'article 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » chapitre 042 (DF)

* en Dépenses : + 1 000.00€ à l'article 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » chapitre 68 (DF)

* en Recettes : - 1 000,00 à l'article 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » chapitre 042 (RF)

* en Recettes : + 1 000€ à l'article 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants » chapitre 78 (RF),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :D'accepter ce virement de crédits.

Prolongation de CDD de Mme Véronique SAUVAGE

Le CDD de Mme Sauvage en poste depuis le 11 avril 2023 se termine le 11 octobre 2023, avec un préavis d'un mois.

Afin d'anticiper la rentrée et les vendanges, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prolongation du CDD de Mme Sauvage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de valider la prolongation du CDD de Mme Sauvage.

Séance levée à 20h06

Le Maire,
Marie-Noëlle RAINON

